



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE	
2025 /054/AGD	

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024 II 12 du 27 mars 2024, fixant la redevance d'occupation du domaine public,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre la Commune de Breuillet et ICONOZON, représenté par Charles ZEMER 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

Considérant la disponibilité des espaces demandés, à savoir le chemin des Demoiselles, de l'Etang et parking de Malassis.

DECIDE

ARTICLE 1. De passer une convention avec la société ICONOZON, représenté par Charles ZEMER, pour la mise à disposition d'une partie de l'espace public, à savoir le chemin des Demoiselle, de l'Etang et parking de Malassis 91650 Breuillet, le jeudi 12 juin 2025 de 7h à 19h, pour l'installation de deux bases logistiques. La convention prendra effet le 12 juin et est conclue pour une durée 1 jour.

ARTICLE 2. De solliciter le règlement de la redevance afférente à l'occupation de l'espace public d'un montant de 2100 euros pour l'occupation de deux espaces distincts, payable auprès du Trésorier Principal, dès présentation du titre émis par la Commune de Breuillet.

ARTICLE 3. Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4. L'ampliation est adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Palaiseau,
- Le responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- La société ICONOZON .

FAIT A BREUILLET, LE SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le Maire,



Veronique MAREUR

